

Objet: PNUD

la date: Tue, 25 Apr 2000 01:19:12 -0000

De: "Aminata DIAW" <amidiaw@refer.sn>

A: "Momar Coumba DIOP" <mcdiop@refer.sn>,
"Assitan THIOUNE" <assitan.thioune@undp.org>

Aminata Diaw

RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2000

Sénégal, Trajectoire d'un Etat et le Sénégal sous Abdou Diouf, ont chacun avec sa spécificité propre, visité le champ politique sénégalais et procédé à un examen attentif de la démocratie sénégalaise dans sa complexité, en mettant en exergue ses avancées, ses difficultés, ses contraintes et ses propres défis. De manière générale, ces deux études ont dégagé des conclusions par rapport au système politique sénégalais qui méritent d'être pris en charge par notre propre réflexion dont le point de départ sera l'élection présidentielle de 1988.

Cette date constitue un repère important dans la mesure où on y voit pour la première fois des partis issus de l'ouverture politique intégrale participer à la compétition électorale avec un code électoral (celui de 1982) très vivement contesté et non sans raison. Une autre raison décisive pour le choix de cette date comme début de la séquence à étudier réside sans nul doute dans le contexte social très dur qui amène Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf à parler de temps des crises. La révolte policière, les effets sociaux de l'ajustement structurel avec la baisse du pouvoir d'achat des populations urbaines, la restructuration douloureuse dans le milieu rural donnent des indications très claires sur le contexte dans lequel vont se dérouler ces élections.

La fin de la décennie 80 avec l'élection présidentielle de 1988 consacre l'épuisement du compromis colonial (pays de ndiggël et modèle islmo-wolof), un maillage serré de la société sénégalaise avec l'approche technocratique qui ouvre des perspectives nouvelles à la contestation et favorise l'émergence de la société civile. Cette nouvelle donne s'est traduite de manière incontestable au niveau de la gouvernance politique par une volonté consensuelle de consolidation de l'Etat de Droit avec, entre autres, la confection d'un code électoral et l'acceptation par un segment de la classe politique de l'expérience d'une gestion partagée du pouvoir (gouvernement à majorité présidentielle élargie).

Une remarque qui aura à être approfondie permet de dire que cette expérience du « sharing power » n'a pas mis fin à la déconnexion du politique et du social ; elle a plutôt reposé de façon centrale la question de la bonne gouvernance. En effet, l'élection de 1988 a montré que le discours de l'opposition a articulé la disqualification de la légitimité politique du pouvoir à deux types de critique : l'une, technocratique, liant les conséquences sociales de l'ajustement à l'incompétence, et l'autre, politique, mettant en exergue la gestion patrimoniale et la corruption. L'association de l'opposition à la gestion des affaires a-t-elle contribué à la bonne gouvernance, à un meilleur ancrage de celle-ci ? Les raisons de l'échec de cette expérience formulées par les acteurs eux-mêmes nous permettront de répondre à cette question .

La réponse juridique avec le code électoral consensuel qui a servi pour les élections de présidentielles de 1993, les élections locales, municipales et régionales de 1996 et celles législatives de 1998, a-t-elle été une condition suffisante pour asseoir la crédibilité du système électoral et contribuer ainsi à une consolidation de la démocratisation?

La décentralisation mise sur pied avec comme objectif un meilleur ancrage de la démocratie à la base et une participation effective des populations aux décisions qui informent leur existence quotidienne a-t-elle constitué une réponse pertinente ? Les effets persistants de l'ajustement structurel, l'extension croissante de la pauvreté, le manque de moyens des pouvoirs locaux permettent d'en douter. Par ailleurs l'émergence d'une société civile plus exigeante, la libéralisation de la parole à travers les médias privées ont conféré à la demande sociale et à la contestation politique un champ d'expression plus large. La demande de l'opposition de voir se créer une structure indépendante pour l'organisation des élections (CENI), la fin de non recevoir du parti au pouvoir constituent un indice du peu de confiance vis-à-vis de l'administration et surtout montrent comment la démocratisation subit l'hypothèque de l'enjeu de pouvoir. Comment ceci a-t-il participé ou non à la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie pour créer les conditions optimales de gestion transparente des ressources publiques ?

Il s'agira de voir aussi comment cette nouvelle donne a été prise en charge au niveau des partis politiques d'une part, d'autre part quel a été l'impact sur ces derniers et enfin quels sont les contours de la recomposition politique en cours et qui en a résulté ?

Cette réflexion ne saurait passer sous silence l'implication des populations, de la société civile dans l'espace public, les modalités de la formulation de la demande sociale adressée à la classe politique. La violence persistante et souterraine qui marque de son empreinte le champ et l'action politiques peut être considérée comme un indice d'une démocratie à la recherche de ses propres marques. Dans quelle mesure tout ceci influe-t-il sur le développement humain au Sénégal ?

I- LA QUETE DE LA TRANSPARENCE AU CŒUR DE LA PROBLEMATIQUE DEMOCRATIQUE ET DE LA BONNE GOUVERNANCE AU SENEGAL

1- La compétition électorale et le défi de la transparence

Si l'an 2000 constitue un repère pour l'imaginaire politique sénégalais du fait de la geste nationaliste rappelée par le chanteur et du fait de l'alternance réalisée, on peut cependant regarder 1988 comme une date symbolique qui ouvre une séquence historique, laquelle marque la fin de l'hégémonie du parti socialiste. Selon Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf : « l'affrontement entre ces deux logiques, l'une logée au cœur de l'Etat et défendant la reproduction de ses institutions, l'autre en rupture avec les institutions de l'Etat, a structuré les élections de février 1988 »^[1].

Le contexte préélectoral reste marqué d'une part par une tension forte sur le front social, et d'autre part, par le rejet du code électoral de 1982, lequel rejet s'est fait jour avec les élections de 1983. Les programmes d'ajustement avec les nouvelles politiques et leurs conséquences sociales désastreuses sont bien la preuve de l'épuisement du modèle néo-colonial de croissance. Selon l'expression

pertinente de Mohamed Mbodj, la «crise trentenaire de l'économie arachidière»^[2] est le fruit d'une politique agricole marquée par des considérations externes au monde rural. L'absence d'incitation dans le contrôle de la filière agricole combinée à la sécheresse, à la faiblesse du niveau de formation et d'organisation ont servi de justification au désengagement de l'Etat avec la libéralisation et la vérité des prix. Cette nouvelle politique agricole (NPA) qui visait à faire jouer les règles de l'économie de marché dans le secteur agricole n'a pas eu les effets escomptés, la filière étant toujours déficitaire^[3].

Il convient toutefois de souligner que le monde agricole n'a pas le monopole de ces effets sociaux négatifs ainsi que l'indique la baisse du pouvoir d'achat des populations urbaines.

D'une manière générale, les différents programmes (Programme de stabilisation à court terme couvrant la période 1978-79, le Plan de redressement économique et financier de 1980 à 1985, le Programme d'ajustement à moyen et long terme de 1985 à 1992) avaient pour objectif de remettre en cause l'interventionnisme de l'Etat afin d'apporter des correctifs structurels, en cherchant à assurer la relance de l'économie et surtout à fortifier sa compétitivité par le biais des privatisations et des exportations. La réforme de la fonction publique, la restructuration du secteur bancaire, la liquidation de certaines entreprises publiques montrent, de façon très nette, que le point focal des programmes d'ajustement structurel et des nouvelles politiques reste l'emploi, ou tout au moins son contrôle, même si certains ont notifié les résultats mitigés de l'ajustement par la main d'œuvre au moins jusqu'en 1988. Même mitigé, l'impact social n'en est pas moins important. Selon la Banque mondiale et sur la période de 1986 à 1991, les pertes d'emploi se chiffrent à 11000 avec les trois secteurs déjà cités et ciblés par la réforme de la fonction publique, la restructuration des banques et la liquidation des entreprises publiques. Selon Babacar Fall, «dès 1987-88, une rupture majeure est notée dans la structure classique de l'emploi moderne avec le nouveau rôle que joue le secteur informel dans l'économie moderne. Un deuxième renversement de tendance s'est opéré avec l'émergence du secteur informel comme principal employeur en ville»^[4].

La volonté de contenir l'emploi qui, en 1985, représentait 60 % des dépenses publiques et contribuait substantiellement au déficit public, a signifié pour l'Etat une réduction drastique de sa capacité de recruter.

Le problème de l'emploi ne doit point masquer l'ampleur des effets de l'ajustement : la hausse des prix des produits de consommation courante, la stagnation des revenus, le fait que les salariés supportent plus l'impôt que les détenteurs de revenus de non salariaux, les coupes sombres dans les budgets sociaux tels que la santé, l'enseignement etc. L'université, lieu par excellence de la contestation, n'est pas absente de ce front social très tendu. La brutale répression policière avec une centaine de blessés selon des sources estudiantines radicalise un mouvement articulé essentiellement autour du problème des bourses. Par ailleurs, la révolte policière d'avril 87, la radiation de 6265 policiers donnent une idée de l'ampleur et la multiplicité des conflits auxquels l'Etat doit faire face et surtout le contexte de malaise social dans lequel ces élections de 1988 vont se dérouler^[5].

Ce contexte électoral très tendu n'a pas échappé à l'opposition, surtout au candidat A. Wade qui a axé

son discours autour de slogans ciblés tels que « sopi » ou encore le kilo de riz à 60 FCFA, justifiant ainsi l'alternance par les conséquences sociales des nouvelles politiques en œuvre. En prenant l'initiative des opérations, l'opposition a cherché non seulement à mettre en exergue ce qu'il considère comme étant de l'incompétence de la part du pouvoir mais aussi, la gestion patrimoniale et la corruption qui en est le corollaire. Néanmoins, le « temps des crises » n'a pas débouché sur les résultats escomptés par le Sopi. La violence post-électorale, les émeutes urbaines traduisent la déchirure d'un tissu social malmené par la crise du ndiggël et du modèle islamo-wolof avec la persistance du conflit casamançais. L'arrestation des leaders de l'opposition avant la proclamation officielle des résultats, l'instauration de l'état d'urgence traduisent, si besoin en est, la situation d'une logique étatique qui, pour sa propre survivance, ne peut s'offusquer de quelques cas de violation de droits de l'homme. Il reste entendu que la contradiction entre l'impératif du maintien de l'ordre public et la nécessité du consensus, pierre angulaire de la pratique politique de Abdou Diouf ne pouvait se résorbait que dans la décrispation, dans la prospection d'une nouvelle stratégie de rupture qui ne devait pas laisser intact le front unitaire de l'opposition. L'appel du Président de la République, la rencontre Diouf-Wade, la convocation de la table-ronde, le congrès de Renovation et d'ouverture du Parti Socialiste au pouvoir traduisent, d'une certaine façon, les turpitudes d'une pratique hégémonique du pouvoir qui atteint ses propres limites et doit désormais se réduire au compromis, à la concertation et au partage. Le gouvernement de majorité présidentielle élargie qui en a résulté avec la participation du PDS, principal parti de l'opposition, et du PIT, parti marxiste, a-t-il effectivement créé un meilleur ancrage de la démocratie par le biais d'un consensus retrouvé autour de règles et procédures démocratiques?

Si le Sénégal s'enorgueillit d'avoir expérimenté sa première compétition électorale en 1948, il constitue aussi un pays où cette tradition a souvent été entachée de fraudes et de contestations. A cet égard, la décennie 90 illustre parfaitement ce combat pour la transparence des élections, condition sine qua non pour un scrutin accepté par tous et donc nécessairement incontestable. Aussi, le code électoral, instrument juridique pour atteindre un tel objectif, a-t-il mobilisé les énergies de la classe politique, certains segments de celle-ci allant même jusqu'à conditionner leur participation à la compétition au toilettage de ce texte. La bataille a porté autour des différents points que sont l'association des partis politiques à l'élaboration du fichier électoral, de la distribution des cartes, le contrôle des opérations électorales, le recensement des voix, la limitation des mandats du président de la république, le secret du vote par la présence de l'isoloir, l'identification de l'électeur, etc. Le message du Président de la République le 3 avril 1989 propose une révision du code électoral, l'élaboration de la charte de la démocratie et un accès des partis politiques aux médias d'Etat. Cependant, concernant la révision du code électoral, les propositions de modification laissent intactes le passage facultatif à l'isoloir, l'interdiction faite au partis de présenter des listes d'union, la composition des bureaux de vote où l'opposition s'estimait sous représentée. Le contexte marqué par la création du gouvernement de majorité présidentielle élargie avec en plus du PS, le PIT et le PDS, et par le boycott par l'opposition des élections municipales de 1990 a permis de convenir de la création d'une « commission cellulaire provisoire » pour la rédaction d'un nouveau code électoral et de celle du Haut Conseil de la Radio et de la Télévision pour l'accès non discriminatoire des partis politiques aux médias d'Etat. Le code électoral consensuel, fruit du travail de la Commission nationale de réforme du code électoral en collaboration avec quatorze partis politiques, a été l'expression de la volonté de la classe politique de créer les conditions de possibilité d'un jeu démocratique pacifié et civilisé : usage obligatoire de l'encre indélébile et de l'isoloir, refonte du fichier électoral, présence de représentants de partis dans les bureaux de vote, majorité électorale à 18 ans et non 21 ans... La campagne électorale de 1993, plus civilisée que celle de 1988, témoigne de cette volonté d'avoir un jeu pacifié, même si la suspicion demeure surtout à l'endroit de l'administration et ce, relativement à la rétention des cartes d'identité, à l'éclatement des bureaux de vote qui fait du retrait des cartes un marathon, et aux circuits parallèles de distribution de cartes. Par

ailleurs, l'utilisation massive d'ordonnances lors du scrutin posent deux questions de fond : « les procédures liées au mode de fonctionnement et de prise de décisions de la CNRV seul organe habilité à proclamer les résultats provisoires et le problème de l'acheminement des résultats par des personnes qui ne sont pas assermentées » (6). La présence d'observateurs étrangers qui, du reste, ne peuvent jouer leur rôle que le jour du scrutin, le blocage de la commission nationale de recensement de vote (CNRV), la démission du président du Conseil constitutionnel, M. Kéba Mbaye, la décision des médias de publier des résultats qui, à l'arrivée, ne furent pas identiques, montrent d'une certaine façon que la pratique politique doit beaucoup à la culture démocratique ou à l'absence de culture démocratique. L'impératif de transparence garde encore toute sa pertinence et ce, d'autant plus qu'il est déterminant pour la question de la légitimité.

Les élections régionales, municipales et rurales de 1996 illustrent parfaitement cette situation de fait en mettant à nu les manquements graves de la part de l'administration (ministère de l'intérieur), chargée de l'organisation matérielle du scrutin. La presse a en effet relaté pendant la campagne pour les présidentielles de février 2000, les propos de Maham Diallo, membre de L'URD mais gouverneur de Dakar à l'époque, évoquant cette connexion tacite entre l'administration et le parti au pouvoir et la stratégie en résultant pour la reconquête de Dakar surtout.

La mise sur pied de l'ONEL, structure de compromis entre les requêtes de l'opposition et du parti au pouvoir, n'a pas mis un terme au rôle ambigu de l'administration. Les rapports assez tendus par moments entre le Général Lamine Cissé, ministre de l'intérieur, et le Général Mamadou Niang qui a dirigé la première équipe de l'ONEL, traduisent les difficultés pour un strict respect des prérogatives des uns et des autres comme par exemple l'accès au fichier informatique de la DAF (direction de l'automatisation du fichier). Il ne s'agit pourtant pas d'avoir une vision manichéenne qui diaboliserait l'administration. La création en décembre 1997 de la DGE (la direction générale des élections) au ministère de l'intérieur est bien le signe d'une volonté de rationaliser davantage le rôle de l'administration pour enfin avoir des élections transparentes et incontestables.

Si le pouvoir politique, par la mise sur pied de certaines structures, par certains actes (nomination de généraux à la tête de structures impliquées dans le processus électoral) a donné des signaux assez forts pour exprimer sa volonté d'organiser des élections crédibles et d'avoir un scrutin incontestable, il reste cependant que l'initiative pour la transparence, condition de possibilité de la légitimité, a surtout été le fait de l'opposition, et de surcroît dans un cadre unitaire. La dernière en date est bien le FRTE (front pour la régularité et la transparence des élections relayé entre les deux tours de scrutin par le FAL ou front pour l'alternance) qui, grâce à l'affaire des cartes israéliennes, a trouvé argument pour pouvoir être impliqué dans le toilettage et la fiabilisation du fichier électoral. On voit ainsi que de part et d'autre, c'est-à-dire du côté du pouvoir comme du côté de l'opposition, il y a eu une conjugaison des forces, une coopération qui malgré les suspicions du début a fini par être fructueuse pour la démocratie. Le fait que la société civile soit intervenue comme médiateur pour cette coopération semble signifier qu'en fait c'est la société dans son ensemble qui était mûre et déterminée pour la transparence.

2- Démocratie et Bonne Gouvernance

Multipartisme, liberté de presse et d'expression, élections tenues suivant le calendrier républicain, le Sénégal dispose de bien d'éléments constitutifs de la démocratie et il ne viendrait point à l'esprit de douter ou de remettre en cause ces différents attributs. Il reste cependant qu'un élément aussi fondamental que la légitimité politique a toujours souffert de suspicion, du fait de résultats contestés au point de générer de la violence post-électorale. Le parti au pouvoir pendant presque quarante ans avait fini par perdre de vue le droit souverain et exclusif qui n'appartient qu'aux populations en tant que citoyens : celui de sanctionner. La prise de conscience de ce droit, le besoin impérieux de voir sa propre volonté reconnue et respectée ont amené les sénégalais à avoir plus d'exigences citoyennes. Ce processus a été porté par une dynamique nourrie de la longue lutte de l'opposition pour des règles et procédures démocratiques, du travail en profondeur de la presse et des radios privées qui se sont faites les porte-voix des sans voix et, en retour, ont contribué à l'émergence d'une certaine conscience citoyenne. Quelque soit le jeu des différents acteurs sur lesquels nous reviendrons, il importe de ne pas oublier le rôle déterminant de la pauvreté et de la paupérisation. Les socialistes ont avec leur sens de l'humour, affirmé qu'ils ont bel et bien été vaincu par le PDS c'est-à-dire le parti de la demande sociale. La définition du développement humain dans le **Rapport National sur le Développement Humain 1998** mérite d'être rappelée : « il s'agit d'un processus qui consiste à élargir le choix des possibilités et à améliorer le bien-être des populations. Les trois principales possibilités sont celles de vivre longtemps en bonne santé, d'acquérir un savoir et des connaissances, et de pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes ». Concrètement cela donne par le biais des indicateurs du Développement Humain les éléments suivants : le Sénégal est classé 160^e sur 175 selon l'IDH, il occupe le 134^e rang selon l'ISDH (indice d'alphabétisation de 32 %, le taux de scolarisation de 31 % [6]. Ces quelques chiffres permettent de dire que le Sénégal n'a pas, par rapport à la problématique du développement humain, tiré tout le profit de son système démocratique. Il n'émerge pas spécifiquement par rapport aux pays africains victimes de la dictature. Les dynamiques d'exclusion qui travaillent en profondeur la société du fait de la crise, l'incapacité de la famille mais surtout de l'Etat à protéger et assurer les droits créance vont dans le sens d'une fragilisation, voire d'une déliquescence du lien social ou d'une désocialisation ; Babacar Fall parle à cet effet de l'absence de l'Etat des lieux du social mais aussi d'articulations excluantes qui sont les symptômes de l'Etat discontinu [7]. D'une manière générale, cette déconnexion du politique et du social ainsi que l'ampleur même de la fracture sociale procèdent à une délégitimation de l'Etat, du Politique qui le nourrit et l'organise par le biais de l'administration. Il en résulte alors pour les populations une perte de sens de la démocratie, et de façon plus précise encore celle de la compétition électorale dès lors qu'elle semble ne pas pouvoir déboucher sur l'alternance. Les élections *législatives* de 1998 qui ont vu une fraction du parti socialiste s'inscrire dans une logique de rupture et participer à la compétition électorale avec quelques succès, ont sans aucun doute contribué à restaurer un certain sens de la démocratie qui réside dans le crédit qu'on accorde au système démocratique lui-même. On peut pour étayer cette idée se reporter à un débat par presse interposée entre Mamadou Diouf et Babacar Sine [8]. Pour ce

dernier, la particularité du parti socialiste tout au long de sa riche histoire est sa capacité à s'adapter, à se renouveler et donc à trouver les réponses adéquates aux défis qui l'interpellent. Cette affirmation est vraie au regard de l'histoire mais, peut-être, n'a pas été prise en charge le fait que cette capacité spécifique du PS ait atteint ses propres limites avec la combinaison de plusieurs facteurs comme l'entrisme de l'opposition ou encore la gestion administrative du parti du président de la République et les problèmes qui en ont résulté. Mieux encore, Mamadou Diouf fait valoir que très souvent en Afrique, l'alternance a été le fait d'un dissident du système en place. Les résultats des dernières élections présidentielles lui donnent quelque peu raison eu égard au rôle déterminant joué par Moustapha Niasse dans la réalisation de l'alternance mais aussi à l'allure référendaire de ces élections.

Il y a lieu cependant de ne pas indexer la question de la transparence à la seule compétition électorale, elle doit aussi être élucidée par rapport à la question de la bonne gouvernance. Si cette dernière peut être comprise comme « l'amélioration de l'exercice légitime et légale des pouvoirs politique économique et administratif selon les exigences de participation, de transparence, de responsabilité, d'efficacité, et de primauté du droit », on peut alors s'interroger sur l'apport du sharing power ou encore la décentralisation à cette problématique de la bonne gouvernance.

Dans quelle mesure pouvons-nous dire que la gestion concertée du pouvoir constitue une aspiration politique profonde, sincère et ce, dans le souci de rendre possible la bonne gouvernance ? Elle a sans doute permis de mettre en place des procédures formelles qui participe à davantage de démocratisation mais n'en laisse pas moins sceptique sur son efficacité. Le PIT comme le PDS en ont, chacun à sa manière, significativement élargi les limites. La critique du PIT portant sur la mal gouvernance en cours a valu à son leader sa sortie du gouvernement ; ceci montre, par ailleurs, une certaine forme d'incompatibilité entre la nécessaire solidarité gouvernementale et l'exercice simultané de la critique d'oppositionnelle. Le leader du PDS, a évoqué les blocages de ses initiatives en tant que ministre d'Etat dans le gouvernement et ce, malgré l'aval du Président de la République. L'existence de ces blocages est confirmée par A. Dansokho quand il a évoqué ses difficultés à faire aboutir la nomination de certaines personnes à certains postes clés. Les propos de Wade comme ceux de Dansokho sont révélateurs d'un fait ainsi formulé par Antoine Tine : « le moins que l'on puisse dire, c'est que les ententes gouvernementales PS-Opération répondent plus à des besoins conjoncturels de pacification sociale qu'à une recherche d'alternatives politiques et économiques. Elles ne s'attaquent pas au fond de la crise de légitimité des élites politiques. Elles se font sur le dos du citoyen sénégalais et ajournent l'échéance d'un changement » [9]. Une démocratisation qui procède à la capture de la possibilité de l'alternance, telle semble être la spécificité de l'expérience sénégalaise qui entérine de ce fait la déconnexion du politique et du social. Les populations sont restées quelque peu sceptiques par rapport à l'expérience du « sharing power » pour diverses raisons : d'une part, cela n'a pas amélioré pour autant leurs propres conditions d'existence et d'une certaine manière, elles ont eu l'impression que ce n'était pas vraiment la préoccupation de la classe politique, d'autre part, la perception des clivages politiques a été quelque peu brouillée avec une opposition à géométrie variable. Le fait que le PS a continué à avoir un comportement hégémonique, la difficulté pour

l'opposition à produire un cadre unitaire sur la base d'un accord programmatique traduisent sans aucun doute la difficulté de la gestion partagée du pouvoir à être qualitativement déterminante pour la bonne gouvernance. Ce déficit de participation pourra-t-il être rectifié ou comblé par une décentralisation informée par le souci de liberté et de proximité avec «des autorités décentralisées et proches des citoyens libres de leurs décisions, des représentants de l'Etat sur le terrain, dotés de pouvoirs déconcentrés, un contrôle de légalité adapté»? Des éléments méritent d'être signalés à ce niveau et qui agiront comme des contraintes : d'une part, le faible niveau d'instruction de la population qui influe nécessairement sur leur représentation du droit, de leurs droits et sur leur capacité de formulation des demandes sociales et des politiques locales, d'autre part, les dispositions prises par l'administration centrale pour appliquer la loi sur la décentralisation de 1996 dans les meilleures conditions possibles et enfin l'impact du clientélisme. Il est indéniable cependant que la décentralisation comme telle constitue un atout si on tient compte du fait que la nature jacobine de l'Etat sénégalais ne peut en soi constituer un correctif pour la déconnexion du politique et du social ; le changement de statut de la région depuis 1996, le transfert de neuf domaines de compétence comme la Planification, l'Aménagement du territoire, les Domaines, l'Urbanisme, la Santé, l'Education, l'Environnement, la Jeunesse et les Sport, la Culture) peuvent dans un avenir très proche engendrer de véritables dynamiques de développement régional auto-centré avec un usage pertinent de l'autonomie recouvré.

Le développement humain durable interpelle nécessairement la gouvernance, la bonne gouvernance, alors, si cette dernière peut être appréhendée comme une nouvelle éthique du développement en ce qu'elle concerne la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources du pays, on peut comprendre que la question démocratique ne soit pas marginale. L'expérience sénégalaise montre la tension permanente qui accompagne cette quête démocratique, les avancées réalisées mais aussi les «articulations excluantes» qui se font jour et qui ont un impact certain sur la déconnexion du politique et du social. Il s'agira pour mieux en mesurer la portée, de voir plus concrètement les acteurs institutionnels et les acteurs sociaux les plus déterminants pour cette démocratisation.

II- LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE LA DEMOCRATISATION

1- L'observatoire national des élections ou ONEL

La libéralisation politique sur le continent et l'expérimentation d'une structure indépendante pour l'organisation des élections dans différents pays (Ghana, Niger, Mali, Bénin, Namibie...) appelé CENI a offert un argument de taille à l'opposition sénégalaise. La pertinence de celui-ci s'est avérée avec la très mauvaise organisation des élections municipales, régionales et rurales de novembre 1996. La preuve en a été la décision prise par le chef de l'Etat de demander une enquête à l'inspection d'Etat et relative à ces élections de novembre 96. Le débat soulevé par la nécessité ou non de créer une CENI n'a point été facile et les possibilités de l'éluder ont été très minces. La

réponse du Président Abdou Diouf sollicité comme arbitre avec un décret portant création de la commission cellulaire devant initier la discussion entre les différentes parties montre la nature délicate de la question et surtout la difficulté d'avoir une appréciation unanime des élections de 1996 : le collectif des 19 et le PS ont chacun, avec ses intérêts et ses attentes, confectionné un rapport. Cette divergence d'appréciation n'a point permis de dégager des mesures et de faire des propositions consensuelles. Si pour l'opposition la mise sur pied d'une CENI était incontournable du fait des suspensions à l'endroit de l'administration, pour le parti au pouvoir la mise sur pied d'une telle structure ne saurait en rien se justifier ; en effet, le premier secrétaire du parti socialiste a affirmé l'opposition de son parti au bureau politique du 21 août 1996. Un tel blocage n'a pu être surmonté que par le président de la République qui, après entretien avec les différents partis politiques, a décidé de mettre sur pied un observatoire national des élections (ONEL), « structure indépendante chargée du contrôle et de la supervision des opérations électorales et référendaires ». Cette solution de compromis, malgré les réticences du début, a fini par faire l'unanimité avec la désignation des membres de l'ONEL.

1.1- Le bureau de vote : un espace de droit

L'ONEL semble à première vue n'apporter qu'une légère modification au système électoral sénégalais. Celui-ci, en effet, était organisé autour de l'administration qui crée des commissions chargées de conduire les opérations, et de juridictions qui contrôlaient ces opérations, proclamaient les résultats et connaissaient des contentieux. Ce dispositif n'était pas suffisant pour garantir la transparence et la légalité des opérations électorales. Après les élections locales de 1996 (et somme toute déjà après la présidentielle de 1993) les partis de l'opposition en avaient remis en cause la légitimité et avaient accusé l'administration de tous les fraudes et abus. Le contrôle juridictionnel était en effet clairement défectueux, puisqu'il ne se basait que sur la documentation fournie par l'administration ou sur les preuves avancées par les plaignants. C'était un contrôle sans surveillance, a posteriori en quelque sorte.

L'innovation que constitue l'ONEL, c'est d'être un organe de surveillance permanente et de contrôle à chaud. Comme l'instance juridictionnelle, il peut prendre en charge les doléances, et s'il n'a pas de pouvoir décisionnel, la loi lui reconnaît le droit d'alerter l'opinion publique et d'inviter l'autorité administrative à prendre des mesures appropriées, tout autant que la faculté de saisir les juridictions électorales et répressives en cas de violation des dispositions pénales du code électoral. Cette physionomie n'est pas celle d'un organe de régulation du type CENI (Commission électorale nationale indépendante) [10], mais l'ONEL surveille effectivement la légalité du processus électoral et protège les droits des citoyens et des candidats.

Ses membres sont installés de manière irrévocable et il possède des démembrements régionaux

(OREL) et départementaux (ODEL) ainsi que des délégations à l'étranger (dans une quinzaine de pays en 1998).

Peut-être son travail n'aura-t-il jamais été aussi important du point de vue de l'avancée de la démocratie que lors de la préparation des législatives de 1998. L'ONEL semble – c'est en tout cas ce qui ressort de la lecture de son rapport – s'être donné pour première tâche un véritable nettoyage des écuries d'Augias, la transformation du bureau de vote sénégalais en espace de droit après des années de véritable arbitraire administratif.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu accomplir un énorme travail en amont, en interprétant largement le champ de compétence reconnu à l'institution. L'ONEL, en effet, est censé traiter les opérations électorales depuis l'établissement du fichier électoral jusqu'à la centralisation des résultats, en passant par toutes les étapes du processus d'organisation et de déroulement du vote^[11]. Le mandat de ses membres prend fin au terme du processus électoral, même si l'institution subsiste ensuite. Mais comme il lui est aussi reconnu une mission générale, « veiller au bon déroulement de la campagne électorale, afin d'assurer l'égalité entre les candidats », il a élargi ses activités au-delà du processus électoral proprement dit.

L'ONEL a ainsi commencé ses travaux par une enquête sans concession sur le fonctionnement des commissions administratives, et a établi un catalogue édifiant d'abus, de procédés frauduleux et de décisions illégales. Travaillant en liaison avec les partis politiques, il a pu mener cette enquête en traitant leurs requêtes – mais il agissait aussi bien par auto-saisine directe. Il en est résulté des actions concrètes, tels que le renvoi de certains présidents de commissions ou encore de grosses saisies de cartes d'électeur illégalement détenues et l'établissement d'une liste exhaustive d'électeurs privés de leur droit.

Le prolongement de cette activité est une surveillance du comportement des commissions en activité qui, oubliant le nouveau contexte, reproduisent encore les mêmes abus et se font taper sur les doigts (cf. l'affaire du président de commission d'une localité du département de Matam cité dans les annexes in fine – cette partie du rapport n'est pas paginée).

L'ONEL « communique » aussi énormément avec la société civile et s'adresse souvent à l'opinion publique dans une « mission d'information » qui lui est reconnue par la loi. Ici encore, cette mission est interprétée dans un sens large, puisqu'il se soucie de faire comprendre aux Sénégalais (aux citoyens) l'importance du vote et de leur faire connaître leurs droits à cet égard (sensibilisation). Ce travail se fait notamment à travers les media radiophoniques publics et privés et dans les langues nationales aussi bien qu'en français^[12]. Cette mission d'information et de sensibilisation a dû s'étendre d'ailleurs à certains acteurs de l'organisation du processus électoral (les commissions de distribution des cartes pour ne pas les nommer) qui péchaient par ignorance, ainsi qu'aux partis politiques qui ne profitaient pas ou peu du droit qui leur était reconnu d'être représenté dans les commissions électorales.

Donc, l'action de l'ONEL est loin d'être anodine. Il a secoué la routine faite, au pire, de fraudes effrontées, au mieux, de négligence et de désinvolture des commissions électorales. Il les a donc rendues plus dynamiques et plus efficaces même s'il n'a pas réglé tous les problèmes qu'il a noté, rencontrant parfois une opposition violente à son action. Il a associé intimement les partis politiques au processus électoral, désamorçant ainsi bien d'occasions de contestations amères. Enfin, il joue le rôle de journal officiel des élections, rendant compte des irrégularités (ses fiches de contrôle devant être remplies par les délégués dans les bureaux de vote peuvent être qualifiées de vétilleuses) et de la tenue générale du processus.

1.2- Avec les sénatoriales, un ONEL spectral

L'ONEL affadi des sénatoriales (24/I/99) nous permet de mieux cerner la physionomie de l'ONEL, notamment les moyens dont il dispose pour avoir un rôle effectif au moment où son action est le plus importante, c'est-à-dire au cours des opérations électorales. Le principal instrument humain de l'ONEL est le délégué au bureau de vote (à ne pas confondre avec le représentant dans la circonscription, qui est, en quelque sorte, le chef des délégués) et son principal élément juridique l'habilitation à accéder aux sources d'information, particulièrement aux sources d'information administratives.

Le délégué de l'ONEL est un personnage assermenté qui surveille le déroulement de la votation sur le terrain, dans le bureau de vote, corrigeant les irrégularités ou si cela n'est pas possible, les signalant à qui de droit en vue d'un règlement juridique. Il peut procéder à des contrôles inopinés chaque fois que quelque chose lui semble aller de travers et reçoit ampliation du PV du bureau qu'il transmet à l'ONEL avec son rapport. Quant à l'accès aux sources d'information, il est assuré par un article faisant obligation aux autorités (gouverneurs, préfets, sous-préfets, agents de l'administration territoriale, maires, présidents des conseils régional et rural, chefs de village, présidents de bureau de vote) de communiquer tous les renseignements dont l'ONEL aurait besoin.

Pour les sénatoriales, l'ONEL fut privé de ses délégués et de cette disposition et a dû contrôler de loin et de biais. En fait, il n'a rien contrôlé, d'autant plus qu'il ne lui a pas été permis de monter des ODEL. Aussi a-t-il dûment fait savoir que privé de ses instruments, il ne fallait pas s'attendre à le voir accomplir un travail effectif.

C'est l'ONEL restauré dans toutes ses prérogatives qui a surveillé la présidentielle 2000.

Le travail de l'ONEL a donc une incidence positive sur le déroulement des opérations électorales. Essentiellement, il donne à la notion de justice électorale un contenu concret qui lui manquait dans une trop large mesure auparavant. Cette justice, bien entendu, signifie que le niveau de fraude baisse

et que les partis politiques se trouvent mieux configurés – mais cela, surtout parce que le citoyen sénégalais peut voter plus et mieux. On peut dire que l'action de l'ONEL a renforcé la qualité du processus électoral sénégalais. Il faut mettre un bémol : c'est l'administration qui organise les élections, et si l'on veut mesurer l'impact de l'ONEL à ce niveau, il faut pouvoir estimer le travail correspondant d'une administration qui n'est pas toujours nécessairement coopérative.

2- Du HCRT au HCA

2.1 - La décence politique et le HCRT

Le contexte de création du HCRT, rappelé dans le Rapport annuel au Président de la République de 1995, a effectivement trait à la recherche d'un fonctionnement meilleur de la vie politique sénégalaise grâce à une avancée vers une démocratie plus effective. Le syndicat de la presse (SYNPICS) en avait fait la proposition depuis 1990, tandis que les partis politiques de l'opposition, frustrés par le monopole exercé par le parti socialiste sur la RadioTélévision sénégalaise, exigeaient un organe de régulation qui organiserait loyalement et légalement leur accès équitable à ce média « de masse ».

Il faut préciser qu'au début de la décennie 90, il n'existait pas au Sénégal d'audiovisuel privé. En mai 1991, le HCRT est institué par un décret présidentiel. Il est présenté comme un organe de régulation chargé de « veiller au respect, par les média audiovisuels, du pluralisme politique » et par les partis politiques d'une forme de décence politique définie par lui. Le respect du pluralisme est d'ailleurs aussi un des éléments de cette décence.

La philosophie du HCRT réside dans le fait que la Communication doit être considérée comme une instance politique de même importance que le législatif, l'exécutif et le judiciaire, quoique sa fonction soit d'un autre ordre. Les médias doivent donc permettre à tous les acteurs de la vie politique de participer aux débats sur les grandes questions de l'heure, d'« éduquer » les citoyens à la démocratie, de pacifier et de « policer » la vie publique.

Les motivations de censure du HCRT ont été très souvent suscitées par les « écarts de langage » au sujet du chef de l'Etat et de l'action du gouvernement, le problème étant évidemment de savoir où commence un écart de langage et les partis politiques ont eu beau jeu d'opposer cet argument au HCRT. Si l'idéal est la promotion de la décence et de la courtoisie dans les échanges publics, la pratique semble en effet aller bien plus dans le sens de la promotion d'une langue de bois protégeant les autorités établies (cf. à ce sujet, la décision n°00011/D/HCRT du 16 novembre 1995, citée p. 48-50 et la réponse du parti visé, le RND, citée pp. 199-200).

L'action du HCRT peut être analysée de plusieurs points de vue différents et nous n'en retiendrons que trois.

a) Censure ou pas censure ? : La contrainte imposée par le HCRT au discours politique, et surtout au discours politique d'opposition, ne relève pas à proprement parler de la censure au sens fort et vrai du terme : en effet, les coupures ne sont pas censées effacer la substance d'un message ou le rendre inintelligible. Il s'agit simplement de « polir » le langage. Plutôt qu'un censeur, le HCRT serait un surveillant ; naturellement ses interprétations sont toujours discutables et ses « oppositions totales à diffusion » relèvent bien de la censure.

b) Image du HCRT : la contrainte s'exerçait d'une part sur le seul service public, et d'autre part surtout sur une émission particulière, « La Tribune des partis politiques » ; cependant elle était plus spécifiquement ressentie en période électorale. Tous ces facteurs donnaient forcément à l'action du HCRT une certaine réputation, surtout si l'on tient compte du fait que l'institution était une création du Président de la République qui la substituait ainsi au désir des partis politiques de disposer d'un organe de régulation doté de pouvoirs effectifs et non d'un organe de surveillance ou de « chronométrage ». Le HCRT se trouvait donc dans une position délicate : on crée une « cour de récréation » (la Tribune des partis politiques) et un « pion » (le HCRT) pour empêcher le chahut susceptible de déranger les « grandes personnes » (le gouvernement). Cette image correspond sans doute à une réalité – mais dans quelle mesure ? Il importe toutefois de préciser que d'une part les membres du HCRT sont choisis de manière à garantir l'indépendance de l'institution^[13] et que d'autre part les manquements de la Radio Télévision sont également surveillés par lui. Les partis qui se sentaient lésés pouvaient se plaindre auprès du HCRT, qui pouvait faire pression sur la direction de la RTS, soit directement, soit par l'intermédiaire du ministère de la Communication. Pion peut-être, mais surtout « tampon ». D'une certaine manière, il y a eu une image ambiguë projetée par l'institution : négative parce que celle-ci paraissait vouloir canaliser la liberté d'expression, positive parce qu'elle semblait jouer un rôle nécessaire à l'exercice de cette liberté d'expression.

c) Pouvoirs du HCRT : le HCRT avait un pouvoir de « contrôle a priori » sur les séquences Radio et Télévision devant passer à la « Tribune des partis politiques ». Il donnait ainsi l'impression de n'être qu'un appendice ou un instrument complétant ladite émission. Cependant, le HCRT pouvait organiser ses propres débats radiotélévisés et durant la campagne électorale, veiller au respect du temps médiatique accordé à chaque formation politique^[14]. Le HCRT déplorait que ses pouvoirs en droit soient plutôt limités dans la réalité : en dehors des oppositions à diffusion, il ne pouvait prendre aucune décision, et ces décisions mêmes étaient soumises au contrôle du juge (Conseil d'Etat). Pour être crédible, il devait compter sur la collaboration et la bonne volonté pas toujours évidente de tous ses partenaires, principalement la RTS, les partis politiques et le ministère de la Communication. La correspondance avec la direction générale de la RTS et surtout celle avec les secrétariats des partis politiques était parfois aigre. Par ailleurs, le HCRT aurait voulu avoir dans son champ de compétence non seulement la politique, mais aussi « les bonnes mœurs » et « l'identité culturelle », avec notamment des moyens de censurer les télévisions émettant de l'étranger. Enfin, l'institution n'avait pas les moyens de ses pouvoirs. Nombre de séquences radio et télé ont vu leur diffusion différées pour la simple raison que tous les membres du HCRT semblent ne comprendre que le français et le

comme le faisait l'ONEL dans celui des opérations électorales. On ne peut lui reprocher que sa faiblesse (limitation de ses pouvoirs et de ses moyens) qu'il a essayé de compenser par une stratégie de coopération tous azimuts.

3- Le Parlement

Son existence et sa vitalité sont les meilleures preuves de la bonne santé de la démocratie avec une majorité qui assume ses droits et qui respecte ceux de la minorité parlementaire. Malgré la majorité absolue du parti au pouvoir à l'Assemblée Nationale, on a pu noter ces dernières années une consolidation de l'expression plurielle et contradictoire institutionnalisant ainsi le dialogue. Même minoritaire, l'opposition parlementaire a su marquer sa présence en interpellant les ministres du gouvernement lors des sessions budgétaires ou alors lors de séances de questions orales obligeant ainsi le gouvernement à expliquer sa propre politique, ses décisions et ce, pour une plus grande transparence. On peut regretter que sur certaines questions, le Parlement n'ait pas joué le rôle qu'on aurait pu en attendre, en organisant des commissions d'enquête sur certains dossiers révélés par la presse (affaire Amath Cissé ou affaire du sucre de la CSS qui a valu à Sud un procès par exemple), ou alors sur certains cas de violation de droits de l'homme avec l'arrestation de parlementaires en fonction comme Mody Sy ou celle des candidats Bathily, Wade et Savané avant même la proclamation du verdict. Le manque d'initiative du Parlement en matière de lois à proposer renforce cette image négative qui fait de la première chambre une caisse de résonance dans une relation de totale dépendance par rapport à l'exécutif. La séparation des pouvoirs comme un des principes fondamentaux du système démocratique a beaucoup été malmené ces dernières années avec les péripéties de l'amendement Niadiar Sène, la suppression du quart bloquant etc. Dans la perspective de la présidentielle de 2000, le Parlement à majorité socialiste a supprimé toutes les dispositions juridiques, constitutionnelles qui pouvaient par rapport au contexte politique compromettre la réélection du candidat du parti socialiste.

Quant à la fonction de contrôle budgétaire, elle est rarement effectuée ; cette carence ne participe pas à la consolidation de la démocratie et ne va pas dans le sens d'une plus grande transparence au niveau de la gestion des ressources publiques. La découverte, lors de la campagne électorale de février 2000, d'une auto-augmentation de leur salaire de 150000FCFA alors même que les élèves de l'Ecole normale supérieure cherchaient en vain à se faire recruter par l'Etat, a conforté l'opinion dans l'idée que la représentation nationale s'était dévoyée en ne tenant pas compte de l'intérêt général mais bien pour le sien propre.

La seconde chambre du Parlement n'a pas encore convaincu de son utilité et de sa pertinence ; loin d'apparaître comme un instrument d'approfondissement de la démocratisation, le Sénat a plutôt fait figure de celui du clientélisme politique. La réponse à la question de son utilité dépendra de la comparaison avantageuse ou non entre son coût financier et son apport à la démocratie.

III - LES ACTEURS SOCIAUX DE LA DEMOCRATISATION

Il ne s'agira pas ici de répertorier tous les acteurs sociaux de la démocratisation mais de voir parmi eux ceux qui ont été les plus déterminants et qui en faisant preuve de participation, de responsabilité ont agi pour l'émergence de la conscience citoyenne. Nous avons ainsi choisi les femmes, les jeunes mais de façon assez surprenante aussi la presse. Nous lui avons donné le statut d'acteur social d'une part parce qu'il relève du médium, d'autre part pour son action direct sur la société.

1 - Les femmes

Peut-on parler de démocratie et de démocratisation sans mettre en exergue la dimension genre de la problématique ? Si la démocratie élargit l'espace des droits et de la liberté, il convient alors de se demander dans quelle mesure celle-ci a concerné les femmes sénégalaises. Dans quelle mesure les femmes ont-elles été intégrées dans le processus démocratique, dans quelle mesure ont-elles pu influencer ? Un constat rapide de la situation sénégalaise permet de voir qu'il y a un paradoxe entre l'implication massive des femmes dans le champ politique et leur présence insuffisante dans les sphères de décision. Pour Aminata Touré, « les femmes constituent les bases naturelles des partis où elles reproduisent la configuration de leurs réseaux de groupement traditionnel » [18] ; même si leur capacité de mobilisation résulte de ce fait, il convient aussi d'admettre que le champ politique n'échappe pas à la reproduction des schémas classiques de répartition des rôles entre les sexes qui contribue à la sous-représentativité des femmes dans leurs partis. L'histoire de la société sénégalaise offre une grille d'intelligibilité à ce paradoxe car elle montre très clairement que l'imaginaire politique sénégalais est masculin et ceci constitue encore une contrainte très lourde. Le degré d'implication des femmes dans les instances de décision de leurs propres partis politiques est plus qu'édifiant. En effet, le pourcentage moyen de 14,40 % est en soi assez éloquent surtout si on le met en rapport avec la réalité qui prévaut de façon spécifique dans les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale :

-PS, PDS, URD, CDP, PIT : 10 à 13 % de femmes dans les instances de décision du parti,

-AJ/PADS, FSDBJ, PDSR, BCG : entre 20 et 27 %,

-LD/MPT, RND : entre 0 et 6 % [19].

Ces données ne doivent pourtant pas induire en erreur ou faire procéder à des conclusions hâtives. D'une certaine manière, elles peuvent faire croire que la démocratie sénégalaise continue à exclure les femmes et qu'il n'y a pas eu de progrès significatifs. Cependant un examen de la présence féminine à l'Assemblée Nationale montre le contraire. Si pour la première législature on notait une seule femme parlementaire sur 80, elles étaient 18 sur 120 pour la législature 1988-1993, 14 sur 120 pour celle de 1993-1998 et 19 sur 140 dans la législature en cours. Pour les postes de direction au sein de l'Assemblée Nationale, la législature de 1993-1998 montre qu'il y a sur 9 vice-présidents une femme, une secrétaire élue sur 7, une présidente de commission sur 11 alors qu'aucun des 2 groupes parlementaires n'est présidé par une femme. Pour la législature en cours, 2 femmes sont vice-présidentes et une femme est vice-présidente de groupe parlementaire [20].

Si l'analyse des données chiffrées au niveau du Parlement permet de corroborer le paradoxe déjà

évoqué entre la présence insuffisante des femmes et leur implication massive en politique tout en indiquant une progression de cette présence, peut-on faire valoir cette même conclusion au niveau du pouvoir local, dans les conseils régionaux, municipaux et ruraux issus de novembre 1996 ? Les femmes représentent 14,46 % des élus locaux, mais au niveau de la présidence de ces structures elles ne sont plus que 1,84 %. Sur 9092 élus dans les conseils ruraux, 694 sont des femmes soit 7,64 % ; sur 320 présidents de conseil rural 2 seulement sont des femmes soit 0,62 %. Dans l'ensemble, les femmes représentent 9,09 % des conseillers municipaux et ruraux^[21].

Les élections de novembre 1996 avaient un enjeu particulier du fait de l'adoption de la loi n° 96.06 portant code des collectivités locales où est clairement exprimée la volonté d'avoir «des autorités décentralisées et proches des citoyens libres de leurs décisions, des représentants de l'Etat sur le terrain, dotés de pouvoirs déconcentrés, un contrôle de légalité adapté»^[22](p6). Le parti au pouvoir, l'opposition comme les femmes avaient chacun à son propre niveau une claire conscience des enjeux. Les propos de M. Souty Touré, ministre de la régionalisation au séminaire du mouvement national des femmes socialistes le 17 août 1996 sont assez éloquents : la politique de régionalisation «permettra de désamorcer les effets explosifs des contestations sociales et éteindre les foyers de tension en permettant aux groupes de base de contrôler la gestion publique. L'espace régional sera le lieu où les masses pourront instaurer le débat». Trouver une solution aux difficiles opérations de renouvellement qui donnent souvent lieu à des contestations et des frustration, mieux gérer de manière administrative les populations et les militants à la base en prenant en charge leurs préoccupations dans la quotidienneté, se positionner de manière plus efficace pour les élections législatives de mai 1998 et la présidentielles de février 2000, tels sont pour le parti au pouvoir les questions que devaient résoudre simultanément la politique de régionalisation et de décentralisation. Ces différents enjeux ont eu à reposer le problème de la démocratie interne au parti en rapport surtout avec la représentativité des femmes. Le conflit qui a opposé Aïda Diongue, soutenue par 20 présidentes de coordination et d'une présidente d'union communale sur 28 de la région de Dakar, à Arame Diène pour la présidence de l'union régionale de Dakar et qui a même donné lieu à une lettre pétition adressée au Président Abdou Diouf en est une illustration patente. Même si la question a été tranchée de manière antidémocratique, il n'en demeure pas moins que la question de la représentativité démocratique des femmes a été posée. L'effet immédiat a été très certainement un plus grand respect du quota de 25 % de femmes décidé au congrès de 1990 et ce, dans au moins 2/3 des coordinations.

Cette question de démocratie interne au parti avec une meilleure représentativité des femmes n'a pas été l'apanage du seul parti socialiste. S'il n'a pas toujours été question de quota à respecter, beaucoup plus de femmes ont été fait tête de liste, beaucoup plus de femmes ont été présentes sur les listes électorales. Il faut cependant convenir que la nature de ces élections de 1996, le nombre de place à pourvoir serait sans doute l'explication la plus acceptable même si ces deux éléments n'occulent pas la visibilisation de plus en plus grande des femmes. Les élections législatives de 1998 confirment en un sens cette affirmation^[23].

Ce mouvement amorcé et qui fait de la question de la femme un élément déterminant de l'agenda politique est consolidé par différents faits survenus lors de l'élection présidentielle de 2000. La candidature annoncée pour la première fois dans l'histoire politique du Sénégal, d'une femme, Marième Wone Ly, doit être rapportée à cette présence de plus en plus marquée de la femme dans le champ politique, non plus comme objet ou médiatrice mais bien comme actrice de plein droit et qui parle en son nom. Le fait que la candidate se soit retirée de la compétition pour soutenir un autre candidat ne minimise en rien la valeur du symbole. Le deuxième événement a trait au débat sur la parité posé au sein du parti socialiste par le mouvement des femmes et surtout la présidence du congrès d'investiture du candidat Abdou Diouf par la présidente du mouvement national des femmes, Madame Aminata Mbengue Ndiaye. Parce qu'il s'agit d'une première dans l'histoire du parti, on est fondé à lui conférer une valeur symbolique. Si le débat sur la parité n'a pas agité de façon aussi visible les partis de l'opposition, force est de reconnaître qu'ils ont été, pour beaucoup préoccupés, sous la pression de leurs militantes, par la question de la représentativité des femmes. Il est à noter, même s'il ne l'a pas toujours respecté, qu'un parti comme AJ/PADS a inscrit le principe de la parité dans son manifeste.

La question de la représentativité des femmes ou encore celle de la parité, qui convoquent les principes de justice et d'équité, sont des interpellations à la démocratie interne des partis politiques. Elles ont surtout été portée globale, et de façon spécifique à la démocratie interne de la société qui a rendu audibles leurs voix et leurs aspirations légitimes par leur propre poids démographique. Ces questions n'ont pas été l'initiative des partis en tant que tels, mais plutôt celles des mouvements de femmes à l'intérieur de ces partis. Cette prise de conscience a été la résultante de plusieurs facteurs : la libéralisation du champ et de la parole politiques, les effets de l'ajustement structurel qui n'a point épargné les femmes, un contexte international qui a mis au goût du jour la problématique du genre. En effet, les différentes conférences internationales des Nations-Unies (Mexico, Copenhague, Nairobi, Vienne, Le Caire, Rio et surtout Beijing) ont eu un impact certain sur les femmes, sur leur prise de conscience par rapport à leurs propres conditions. L'effet n'a pas été ressenti exclusivement du côté des politiques ; la composante féminine de la société civile, les ONG et associations de femmes ont eu à jouer un rôle déterminant dans ce processus. Des associations comme Yewwu Yewwi de Marie Angélique Savané ou encore Femmes et Sociétés avec Awa Thiam ont eu à jouer un rôle de pionner dans ce travail de prise de conscience. Au cours de la décennie 90 une association comme le COFDEF basé à Thiès a eu à s'investir dans le renforcement de la capacité des femmes candidates ; on peut à l'actif de cette association mentionner le forum de capacitation des femmes candidates organisé le 3 novembre 1996. Une autre association à dimension nationale créée au milieu de la décennie 90 (11 mars 1995) a beaucoup œuvré dans ce sens : il s'agit du Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF). La particularité du COSEF s'est peut-être de s'être investi de façon permanente dans le processus électoral sénégalais depuis sa création, avec sa campagne « Démocratie où es-tu ? ». Pour les élections de novembre 1996, le COSEF a initié des rencontres avec les secrétaires généraux de parti (CDP, RND, AJ/PADS, PIT, LD/MPT, PDS/R, RPS, PAI, RDC, UDF/MBOLO-MI), en les interpellant sur la place qui sera faite aux femmes et surtout leur représentativité sur les listes. Cette même campagne « Démocratie où

es-tu ? » a été reconduite sous d'autres formes, avec des supports variés mais surtout avec une implication de ses antennes régionales. Ainsi, une campagne d'affichage a été menée dans tout le Sénégal, la cassette de la chanson commanditée aux Frères Guissé intitulée Jigéenu Senegaal, a permis aux antennes régionales d'initier des causeries dans leurs localités durant la campagne électorale, un message télévisé a été délivré, un appel a été rédigé et diffusé dans différents quotidiens comme SUD, Walf Fadjri ou encore le Matin. Le COSEF a aussi, dans la même période, fait état de la présence des femmes à l'Assemblée Nationale depuis la première législature, sous forme de tableaux avec parution dans ces mêmes quotidiens. Il s'est agi fondamentalement pour le COSEF de mettre en place les conditions de possibilité d'une rupture : passer de la femme électrice à la femme élue en mettant ainsi en application les recommandations de Beijing.

C'est dans cette perspective qu'un rapport d'évaluation pour la campagne de 1996 et 1998 a été fait et envoyé entre autres aux secrétaires généraux de parti. Dans ce rapport l'accent a aussi été mis sur l'engagement pris par certains chefs de parti concernant la représentativité des femmes en termes de pourcentage et la non tenue de cet engagement : l'objectif était de leur signifier clairement que les femmes accompliront pleinement leur devoir de vigilance en faisant respecter leurs droits. Le Président Abdou Diouf en a fait l'expérience en avouant à des journalistes qu'il se devait de prendre en compte la représentation des femmes dans la composition de l'ONEL. En effet, le COSEF avait adressé une correspondance au Président après la première mise sur pied de l'ONEL pour lui faire part de la non représentation des femmes dans cette nouvelle institution et surtout la nécessité de procéder autrement pour les ODEL. La réponse du Président de la République, la nomination d'une femme dans le deuxième ONEL sont les effets de ce devoir de vigilance et d'approfondissement de la démocratie. La même démarche interpellative a été effectuée lors de la formation du gouvernement au sortir des élections de 1998 et pour la première fois dans l'histoire du Sénégal les femmes se sont retrouvées avec cinq portefeuilles ministériels : famille, enfant et solidarité nationale, communication, intégration africaine, budget, travail et emploi.

La question de la représentativité n'a de sens que si elle constitue un moyen pour modifier les politiques en inscrivant au cœur de celles-ci la nécessaire prise en compte du genre pour plus de justice sociale, plus d'équité. Les différentes journées de sensibilisation des élus locaux en genre organisées par le COSEF à Dakar, Thiès et Saint-Louis, les différentes concertations régionales avec les ONG, les groupements féminins, les syndicalistes etc., sur « quel partenariat entre les femmes leaders et la base pour le XXI^e siècle » illustrent cette dynamique enclenchée et qui cherche à se consolider. Le travail accompli lors de ces concertations régionales a permis aux femmes de formuler leur attentes par rapport aux élections présidentielles, de lancer un appel pour la défense et le respect de la paix, de la sécurité, de la laïcité, de la transparence et surtout d'adresser une lettre ouverte aux différents candidats.

Le fait que les femmes aient surtout axé leurs demandes autour du respect du Plan d'Action Nationale de la Femme et surtout des cinq domaines prioritaires identifiés montre amplement qu'on ne peut séparer leur revendication d'une démocratie plus réelle et la problématique de la bonne gouvernance

impliquant la responsabilité, l'équité, la capacité, l'efficacité dans la gestion des affaires de la cité. Du reste, dans l'évaluation à mi-parcours du Plan d'Action Nationale de la Femme présentée lors de Beijing+5 à Addis-Abeba, le ministère de la femme, de l'enfant et de la famille a eu à citer le COSEF parmi les cinq exemples de bonne pratique de bonne gouvernance.

2- La jeunesse

Sans doute, a-t-elle été l'acteur le plus visible, le plus sollicité, le plus craint. La jeunesse a été un enjeu central pour tous les acteurs de la vie politique sénégalaise, elle s'est aussi beaucoup investie pour une démocratisation de la société par le biais de la contestation à partir de ces lieux que constituent : l'école, l'université ou encore la rue. L'expression malheureuse du candidat Abdou Diouf à la place de France à Thiès en 1988 et qui qualifiait cette jeunesse de malsaine, le fait qu'il ait placé, une fois élu, son mandat sous le signe de la jeunesse, l'adhésion de larges segments de cette jeunesse au sopi, donnent une idée de sa centralité dans les luttes politiques au Sénégal et surtout dans la quête d'une démocratisation plus grande.

S'il est tentant d'un point de vue heuristique de décliner l'identité de ce segment de la population sénégalaise au singulier, il n'en demeure pas moins que sa pluralité doit être prise en charge. Il est certes difficile de «penser autoritairement univoque et facilement globalisante» la jeunesse ainsi que le laissait entendre Achille Mbembe^[24], mais on peut, dans le cas précis du Sénégal, faire valoir le fait que cette jeunesse est unanimement marquée par une «historicité liée à la brutalité de la crise qui accentue la marginalisation des jeunes»^[25] en procédant de la sorte à la déconstruction de la mémoire nationaliste qui a été la sève nourricière de la geste de l'Etat productrice de l'identité sénégalaise et de la territorialité postcoloniale à travers ses trois pôles de références que sont le pôle de référence intellectuelle, le pôle du discours historique du traditionniste et celui de la narration confrérique. Urbaine ou rurale, scolarisée ou en marge des institutions du savoir, quel est l'impact de cette jeunesse aux identités plurielles dans le processus de démocratisation ?

Il apparaît très clairement que ses formes d'intervention dans l'espace public ont été plurielles : la violence post-électorale ou encore celle qui a pris pour cible les Mauritaniens lors du conflit qui a opposé leur pays au Sénégal, le Set setal qui a donné lieu à des «fresques murales et à une écriture de l'histoire», l'implication citoyenne de ce segment pendant l'élection présidentielle de février 2000 est à mettre en rapport avec ce constat que tire Mamadou Diouf : «l'échec des politiques d'institutionnalisation des modes d'action politique» qui et «consacre définitivement la jeunesse comme la part maudite de la société sénégalaise». Pour lui en effet, «l'oscillation constante du discours de la classe dirigeante entre un pôle négatif et un pôle positif témoigne et de son ambivalence face aux pratiques des jeunes et de son incapacité à prendre en charge la jeunesse aussi bien dans les registres économique, social qu'idéologique»^[26]. D'une manière générale, on observe au sein de cette jeunesse l'érection de nouvelles valeurs, expression de cette exclusion sociale que

nous avons mentionné. Qu'il s'agisse de s'exiler, ou de partir ou encore de sortir du pays, il est toujours question de fuir un monde qui, du point de vue des représentations, ne peut être assimilé à un eldorado. Cette jeunesse qui est le produit de l'ajustement structurel, va s'inscrire dans un schéma de confrontation très dure avec le régime en place mis en cause pour sa non pratique de la bonne gouvernance ; sans aucun doute, le mouvement élève et étudiant a été le fer de lance de cette confrontation du fait de sa capacité à formuler sa propre demande par rapport à sa société mais aussi à cause du lieu où cette formulation se fait.

Mbodj, Bathily et Diouf^[27] ont montré que depuis l'impasse dans lequel se trouvait le mouvement étudiant au milieu des années 70, on assiste à une prolétarianisation et une sénégalisation du mouvement étudiant, sa marginalisation sur le plan politique du fait de la libéralisation du champ politique. Ces auteurs peuvent ainsi affirmer que les étudiants sont « devenus des objets façonnés par l'évolution du Sénégal, plutôt que des sujets de cette évolution »^[28]. Cette affirmation reste pertinente pour la décennie 90 ; le sentiment d'exclusion sociale continue de nourrir encore l'identité de l'étudiant sénégalais alors que l'Université, habitacle naturel de l'Universel, abrite une prolifération d'associations qui construisent leur légitimité sur l'affirmation de micro-identités et de micro-terroirs qui ont été favorisés par une gestion laxiste du campus social. Ces associations, dans l'ensemble, ont fonctionné comme des banques de prêt, des relais d'information ; la fonction d'appui académique aux cadets, la fonction culturelle ont aussi été des traits saillants de ces organisations.

La mise sous ajustement de l'Université par le biais de la réforme de l'enseignement supérieur financée par la Banque Mondiale qui avait parmi ses objectifs la réduction des effectifs de l'université, la gestion privée du Coud, ont dans l'imaginaire étudiant accentué leur précarité académique et sociale. Si l'Université a pendant longtemps joué le rôle de vecteur d'ascension sociale pour toutes les couches de la population, elle est aujourd'hui interpellée sur l'utilité de sa propre mission tant ses produits ont du mal à s'insérer dans le tissu économique ; l'échec de l'opération maîtrisards tentée au milieu des années 80 est encore vivace dans les mémoires. L'inadéquation formation – emploi, les besoins des entreprises en ressources humaines de qualité ou encore la capacité de recrutement amoindrie de l'Etat mettent en exergue un système éducatif qui n'arrive pas à répondre aux besoins de sa société et aux défis de son époque.

Il apparaît clairement que l'implication constante de cette jeunesse scolaire et estudiantine de la société sénégalaise dans le champ politique s'explique sans aucun doute par son appréhension face à son propre avenir : chômage des diplômés surtout, inaccessibilité du crédit malgré tous les financements reçus par l'Etat auprès des bailleurs de fonds. La jeunesse urbaine impute la responsabilité de sa situation à un Etat qu'elle considère comme plus préoccupé par la reproduction des forces sociales qui le soutiennent que par l'intérêt général. Ce sentiment a effectivement nourri la défiance de cette jeunesse par rapport au pouvoir.

La jeunesse scolaire et estudiantine a d'une certaine façon été le segment le plus actif et le plus visible dans la contestation. La période des élections a toujours été un moment propice pour les

grèves scolaires et universitaires. Si les raisons pédagogiques et sociales ont toujours été à la base de ces mouvements, les motivations politiques ne peuvent point être ignorées : les leaders du mouvement syndical étudiant ont souvent été très actifs dans les partis politiques. La coïncidence entre les périodes électorales et les crises scolaires qui ont conduit à l'année blanche en 1989 et à l'année invalidée en 1993 constituent des preuves troublantes. La grève, les manifestations de rue, les véhicules de l'administration brûlés comme symbole du pouvoir, ont constitué les moyens de pression de cette jeunesse pour appuyer le changement auquel ils aspirent et l'alternance. C'est sans doute au niveau de ces moyens de pression et de la répression par les forces de l'ordre (GMI ou Groupement Mobil d'Intervention) que se fait la jonction de différents segments de la jeunesse –jeunesse scolarisée et jeunesse marginalisée des villes. Les jeunes ont mis à mal l'image de modèle de la démocratie du Sénégal pendant ces 10 dernières années ; de façon plus fondamentale cependant la jeunesse a exprimé le malaise d'une société par l'irruption brutale des produits de l'ajustement structurel dans l'espace public : ses exclus, ses laissés-pour-compte, ses chômeurs. Ces coups de canif répétés sur l'image de la démocratie sénégalaise n'ont pas été sans affecter le pouvoir en place si l'on tient compte de l'érosion progressive du poids électoral du PS. Les présidentielles de 1988 ont crédité Abdou Diouf de 73,20 % et Abdoulaye Wade de 25,80 % et les législatives de la même année affectent 71,34 % et le PDS de 24,74 %. En 1993, Abdou Diouf aura 58,40 % et son challenger 32,03 % ; son parti occupera 27 sièges contre 84 pour le PS. Ces différents résultats ont toujours été contestés par la jeunesse, urbaine surtout, qui a beaucoup été conforté par la capacité de mobilisation du leader de l'opposition, par les effets de foule de ses meetings. Il est vrai que la jeunesse s'est peu privée de manifester son opposition au parti au pouvoir et son adhésion au « sopi », qu'il serait inexact de confondre à une adhésion au programme du PDS ; pour autant son comportement citoyen ne s'est pas toujours vérifié à travers des inscriptions massives sur les listes électorales ou encore une participation effective au vote lors des différents scrutins. L'abaissement de l'âge de la majorité de 21 à 18 ans n'a pas eu d'effet immédiat mais indiquait déjà tous les champs du possible qui s'ouvriraient pour l'alternance au Sénégal.

Les élections de février 2000 ont vu les jeunes peser de tout leur poids sur l'issue du scrutin en s'étant inscrit et en ayant voté massivement. Tous les observateurs ont reconnu que les résultats des scrutins de février et de mars 2000 ont été le fait du vote des femmes et des jeunes. L'implication très active des jeunes dans le cadre de la CA 2000 et sein du FRTE ainsi que le montre la marche du 2 février, leur participation dans les émissions interactives des médias privés surtout, le discours très subversif des très nombreux groupes de RAP (Le Sénégal occuperait la troisième place mondiale en matière de Rap avec l'existence de 2000 à 3000 groupes de hip hop) dénonçant la corruption, la mal gouvernance ou encore le manque de solidarité avec les groupes défavorisés sont autant d'indices de l'engagement des jeunes pour la transparence du scrutin et l'alternance mais aussi de l'émergence d'une conscience citoyenne. On a vu du reste de très nombreux jeunes rester dans les bureaux de vote après avoir accompli leur devoir de citoyen, s'érigeant de fait comme des comités de vigilance citoyenne. Tout dysfonctionnement, toute manipulation était effectivement signalé aux partis mais surtout aux médias. Ce que les élections de février 2000 ont montré c'était aussi la détermination des jeunes à avoir un scrutin calme, pacifique malgré la psychose perceptible partout et surtout à

Dakar.

Il serait sans doute inexact de penser que seule la jeunesse urbaine et scolarisée a été active dans la contestation d'un ordre politique caractérisé par la non prise en charge des préoccupations des jeunes. La crise, la paupérisation, sans doute plus aiguës dans les campagnes que dans les villes, ont favorisé l'exode rural, elles ont même amplifié le phénomène au point que les stigmates de celui-ci sur l'espace urbain sont on ne peut plus visibles. Ces jeunes d'origine rurale, très impliqués dans le secteur informel ou encore victimes du chômage, sont de plus en plus des acteurs majeurs d'une autonomie en construction par rapport à l'autorité de l'Etat ou par rapport aux hiérarchies traditionnelles. Les formes d'auto-gestion mises en place par ces jeunes leur ont permis d'expérimenter la solidarité basée sur des valeurs traditionnelles ainsi qu'une liberté résultante d'initiatives pour trouver ses marques en ville.

Ce sentiment de laissé pour compte et de tendance à la contestation n'a pas épargné l'Armée : cette institution surnommée la Grande Muette a, pendant ces dernières années, occupé la une des journaux. La médiatisation des manifestations de rue de jeunes militaires revenant de la campagne de Centrafrique réclamant leurs indemnités a posé publiquement la gestion des fonds qui y étaient alloués par l'Etat ainsi que l'intervention du PNUD qui dégageait ses responsabilités dans un « éventuel » non paiement de ces fonds.

D'une manière générale, l'action conjuguée de ces différents segments de la jeunesse, en plus d'exprimer un malaise profond, a contribué à ancrer dans l'imaginaire sénégalais que sans doute l'amélioration de leur condition d'existence n'était pas sans rapport avec la réalisation d'une des dimensions de la démocratie à savoir l'alternance. Cette idée a fait son chemin depuis 1988 et tout au long de la décennie 90 pour finir par se réaliser à une date symbolique : l'an 2000 ou l'année du bonheur selon le refrain du chanteur.

3- La presse

Les élections de février 2000 ont montré qu'elle a joué un rôle extraordinaire dans le déroulement du scrutin lors des deux tours. Même si pendant longtemps tout ce qui touche à l'information est resté la chasse gardée du pouvoir selon Moussa Paye^[29], les années 90 ont véritablement été marquées par la consolidation de la presse de la seconde génération qui a vu le jour à partir de Mars 86 avec Sud Magazine et plus tard, le Cafard libéré ou encore Walf. La particularité de cette presse a été de briser d'une certaine façon le monopole de la presse écrite quotidienne : la liberté de ton et la tendance naturelle à la critique ont fait sa crédibilité auprès de l'opposition qui, ne pouvant compter sur les médias d'Etat, en a fait un allié objectif. Il s'agit par là de montrer que la presse, les médias ont été au cœur de la quête d'une démocratie plus forte, plus consolidée et que les stratégies de contrôle de la part du pouvoir n'ont jamais été absentes ; la sanction à l'endroit de journalistes, les procès contre des

organes de presse, les hausses de coût d'impression au niveau des Nouvelles Impressions Sénégalaises (NIS) ou encore certaines dispositions répressives du Code de la Presse.

L'apport fondamental de la presse et des médias à la démocratisation réside dans la constitution d'une « opinion publique ». La multiplication des organes d'information, leur professionnalisme ont concouru à la crédibilité de la presse. En portant certaines affaires ou scandales financiers à la une des quotidiens, en se mettant à l'affût des alliances et mésalliances politiques pour le public, en dénonçant la corruption ou en mettant le doigt sur les enjeux de certains gros investissements ou privatisations, la source de certains financements, la presse et les médias ont mis le citoyen au courant des affaires de la République. La mise à disposition de l'information a attiré l'attention sur les pratiques de l'Etat, le soumettant ainsi à une critique et à un jugement d'autant plus facilités qu'il dispose de moins en moins de possibilité de se soustraire à la vigilance publique. Les pages « Contribution » des journaux de la presse privée sont une illustration de cette opinion publique en gestation.

Le fait que la plupart des groupes de presse disposent de stations de radio et de quotidiens a rendu inopérant la dichotomie lettrés-analphabètes devant l'information. Les revues de presse en langues nationales, les journaux parlés en langues nationales aussi substantiels que ceux en français, les débats initiés en langues nationales concernant les problèmes sociaux ou politiques avec l'accent mis sur l'interaction avec les auditeurs sont autant de procédures qui participent à une responsabilisation et à la participation des populations. Les médias ont ainsi mis en place des entreprises de détotalisation qui ont accru les possibilités d'initiative des populations et, sans aucun doute, contribué à un peu plus d'autonomie par rapport à certaines hiérarchies.

Cette dynamique enclenchée par les médias sera plus visible lors des élections de novembre 1996 et celles de 1998. La spécificité de ces élections, hormis l'enjeu politique majeur que constituent la mise en application de la loi sur la décentralisation et la proximité de la présidentielle de 2000, réside dans la couverture intégrale du scrutin par Walf et Sud notamment. Lors des élections locales de 1996 par exemple, la RTS et Sud FM ont couvert les élections de façon à ne point se laisser emprisonner par les temps d'antenne alloué aux différents partis politiques. C'est ainsi que le jour même du scrutin, la couverture médiatique a permis à chaque auditeur de se faire une idée sur le déroulement du scrutin, sur les problèmes d'ordre matériel, logistique (la présence de bulletins de vote en quantité suffisante ou d'isoloirs, la nature indélébile de l'encre) avec en direct des réactions d'hommes et de femmes politiques, des membres de bureaux de vote ou de la société civile.

Il est important de mentionner que pour ces élections régionales, municipales et rurales de 1996, la station Sud FM en collaboration avec ONG de défense de droit de l'homme a mis sur pied une émission où a été effectué, pour les citoyens, la lecture de l'ensemble des textes juridiques organisant les élections. Les élections législatives de mai 1998 verront Walf venir renforcer la couverture médiatique.

Les élections de février 2000 ont surtout montré le très grand rôle joué par les médias dans la transparence des élections. Si pour les fois précédentes, les citoyens se devaient de patienter des heures voire des jours, avant d'avoir une idée des résultats, il en a été tout autrement lors de ce dernier scrutin. L'utilisation des téléphones cellulaires a permis en quelques heures de recueillir les résultats de différents bureaux et centres de vote et donc de se faire une idée plus ou moins exacte des résultats sans attendre la proclamation provisoire par le ministère de l'intérieur ou celle définitive par le Conseil constitutionnel. Pour beaucoup d'observateurs, il est évident qu'il existe un lien évident entre la possession rapide des résultats et l'impossibilité de les manipuler. Il faut avoir à l'esprit que pour les élections présidentielles de 1993, les résultats du scrutin du 21 février n'ont été proclamés que le 13 mars. Le ministre de la décentralisation du gouvernement sortant, M. Macky Sall a bien perçu, et pour d'autres raisons, le rôle inédit de la presse lors de la présidentielle de 2000 quand il l'accuse d'avoir fait perdre son candidat, en l'occurrence M. Abdou Diouf.

Le respect des urnes, la transparence du scrutin grâce à une participation et une implication de la presse a fondamentalement contribué à avoir des lendemains électoraux pacifiques.

Paradoxalement, le Sénégal se révèle être à la fois un pays de tradition démocratique et d'élections contestées. Ce paradoxe qui, a mis à mal la légitimité politique, a articulé tout le débat politique autour de la mise en place de règles et procédures démocratiques consensuelles parmi lesquelles le code électoral, le Haut Conseil de l'Audiovisuel et l'Observatoire National des élections. Cette longue marche vers une démocratie plus effective n'a pu éviter quelques violations des droits humains fondamentaux. Il reste cependant que la consolidation des différents acquis démocratiques a été le fait d'une presse plurielle et indépendante du pouvoir, déterminante dans l'émergence de la conscience citoyenne. Le désaveu des marabouts qui ont cherché à donner des consignes de vote pour les élections de février 2000 en est une illustration patente. Toutefois, l'atout démocratique n'a pas semblé influé positivement sur les indicateurs sociaux pour le Développement Humain Durable. La démocratie sénégalaise n'a pas encore réussi à trouver l'antidote aux articulations excluantes du tissu social peut-être du fait de l'hypothèque qui a toujours pesé sur la légitimité politique et qui a tenu à distance les populations. Cette contrainte lourde peut trouver solution dans l'érection de véritables contre-pouvoirs, dans une séparation réelle entre les trois pouvoirs et surtout dans le renforcement d'une véritable opinion publique. Ces différents éléments pourront œuvrer de façon plus positive pour la participation des populations à un projet social qu'elles pourront s'approprier, pour la transparence avec des mécanismes de contrôle du pouvoir et ce, dans le souci d'une plus grande justice sociale et d'une plus grande équité.

[1] Momar Coumba DIOP & Mamadou DIOUF, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala, 1990, p. 308

[2] *Sénégal, Trajectoires d'un Etat*, (sous la direction de Momar Coumba Diop), Série de livres du CODESRIA, 1992

[3] La baisse de l'utilisation de l'engrais du fait de l'abandon de la subvention, la baisse du prix de l'arachide donnent à voir des paysans qui subissent de plus en plus la baisse de leurs revenus et se trouvent obligés d'avoir recours à une commercialisation parallèle. Du reste, le Parti socialiste n'a pas manqué de relier ces effets négatifs à la mise en application de la nouvelle politique agricole. Au niveau de l'encadrement du monde rural (SODEVA, SOMIVAC, SONAR, SODAGRI, ISRA, STN), on note en fin décembre 1986, 56,7 % de déflatés.

[4] *Ajustement structurel et Emploi* (sous la direction de Babacar Fall), Dakar, CODESRIA, p.16

[5] voir *Le Sénégal sous Abdou Diouf*

[6] *Rapport National sur le Développement humain 1998 Sénégal*, Programme des Nations Unies pour le Développement

[7] in *L'Etat en Afrique : indigénisations et modernités*, Paris, Cahiers du GEMDEV, n°24, Juin 1996, pp. 21-23.

[8] Sud Quotidien, n°1879, 13 juillet 1999

[9] Antoine Tine, Du multiple à l'un et vice-versa ? Essai sur le multipartisme au Sénégal (1974-1996) in *Polis*, Revue Camerounaise de Science Politique, volume 3, n°1, Août 1997, p. 98

[10] Les CENI organisent les élections dans tous les détails et transmettent seulement les résultats pour proclamation ou, le cas échéant, contentieux, à une juridiction désignée (une cour constitutionnelle ou une chambre constitutionnelle de cour suprême ou un conseil constitutionnel, etc.).

[11] Impression et distribution des cartes, publication dans les temps de la liste des bureaux de vote, régularité de leur composition, etc., jusqu'à la bonne tenue des procès-verbaux des bureaux de vote en fin de course, avant la centralisation.

[12] En vue des élections législatives, l'ONEL a ainsi programmé 108 émissions sur trois radios privés, la RTS et les démembrements régionaux de ces radios.

[13] Deux représentants du Synpics, une représentation des associations de défense des droits de la femme, un représentant des associations de défense des droits humains, un représentant des artistes et hommes de culture, un représentant de la justice, un professeur d'université, un représentant de l'Assemblée nationale – le président étant un haut magistrat et le secrétaire permanent, le directeur de la Communication. Ils sont choisis par le Président de la République, mais proposés par les sphères dont ils sont issus.

[14] Sur une double base, égalitaire (chaque parti disposant d'office de 3 minutes) et proportionnelle (5 secondes de plus par député).

[15] Il faut seulement signaler qu'un article de la loi précise que le HCA « se substitue à la Société Nationale de Radiodiffusion Télévision Sénégalaise pour les articles portant sur les sanctions dans les cahiers des charges applicables aux titulaires d'une concession de service public Radio ou Télévision » (Cf. Rapport annuel 1998, p. 505). Mais on peut se demander si cela veut dire que la RTS ne peut plus du tout prendre de sanction, ou si, au contraire, les media à concession se retrouvent sous l'intimidation de deux justiciers au lieu d'un.

[16] « La motivation qui renvoie à la violation du caractère républicain, laïc et démocratique s'avère insuffisante pour diverses raisons tenant notamment au caractère anodin des propos et au contexte de la campagne électorale », écrit notamment Babaly Sall .

[17] Le communicateur de la radio Téranga FM assure ainsi, avec une sincérité enthousiaste, que sa « structure » entend bien « bénéficier du commerce combien florissant que constituent les élections ».

[18] Aminata DIAW & Aminata TOURE, *Femme, Ethique et Politique*, Dakar, COSEF-Fondation Ebert Stiftung, avril 1998, p.14

[19] voir GREF, *La place des femmes dans les instances décisionnelles*, Dakar, décembre 1998

[20] voir Aïssata DE, «Femmes à l'Assemblée Nationale du Sénégal», in *Campagne du Conseil Sénégalais des Femmes (Législatives '98)-Démocratie où es-tu ?*, Dakar, septembre 1999

[21] voir GREF

[22] Texte de loi sur la Décentralisation, p.6

[23] Aïssata DE, op. cit., p.61

[24] Achille MBEMBE, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.6

[25] Mamadou DIOUF, «Fresques murales et écriture de l'histoire. Le set/setal à Dakar» in *Politique Africaine*, n°46, juin 1992

[26] *ibid.*, p. 46

[27] in Hélène d'ALMEIDA-TOPOR, Odile GOERG, Catherine COQUERY-VIDROVITCH, Françoise GUITART (éds), *Les jeunes en Afrique –La politique et la ville*, tome 2, Paris, L'Harmattan, 1992, p.307

[28] *ibid.*, p.308

[29] *Sénégal, Trajectoire d'un Etat*, p.331